

Collectif des
Cheffes/chefs
Opératrices/opérateurs de la
Télévision

Aux productrices/producteurs de documentaires, de reportages et de divertissement, avec copie aux diffuseurs

Paris, le 17 décembre 2023

Mesdames, messieurs,

Nous sommes un collectif de plus de 200 cheffes/chefs opératrices/opérateurs travaillant pour la télévision.

Nous participons à la mobilisation visant à une revalorisation des rémunérations, qui secoue depuis un mois l'audiovisuel dans son ensemble.

Comme vous le savez, depuis 2007, notre pouvoir d'achat a diminué de 20%. En cause : les trop faibles augmentations de salaires que vous nous avez octroyées ces dernières années, insuffisantes pour compenser une forte inflation.

Au-delà de cette demande de revalorisation, nous tenons également par ce mouvement à dénoncer la dégradation de nos conditions de travail et de rémunération, souvent en violation du droit.

Voici quelques exemples de négligences ou abus rencontrés couramment :

- **Heures supplémentaires minimisées ou refusées ;**
- **Indemnités pour heures de voyage (« primes voyage ») minimisées ou refusées ;**
- **Contrats inappropriés :** emplois de cheffe/chef OPV voire directrice/directeur photo déclarés en cadreuse/cadreur (poste qui n'existe pas en doc/reportage selon la convention collective) ;
- **Durée maximale quotidienne de travail dépassée :** journées de plus de 12h, parfois sans pause ;
- **Repos hebdomadaire non respecté :** périodes de travail de plus de 6 jours consécutifs dans une même mission ;
- **Travail dissimulé :** récupération et préparation du matériel non comptées dans le temps de travail ;
- **Rupture de promesse d'embauche :** pas de dédommagement des journées de tournages annulées, même la veille voire le jour même ;
- **Non-reconnaissance de l'ancienneté** dans le salaire ;
- **Sous-paiement des prestations spécifiques :** les prestations de télépilotes (drone) et la location de notre matériel sont de moins en moins bien rémunérées.

Pour l'essentiel, ces points sont encadrés par la convention collective de l'audiovisuel : ils ne devraient pas être sujets à discussion. Pourtant, nombreuses sont les sociétés de production qui prennent des libertés avec le droit du travail, voire s'en affranchissent totalement.

Nous sommes devenu-e-s la variable d'ajustement des budgets de production, toujours plus restreints par la baisse des prix d'achat des programmes. En conséquence, nos journées de travail s'allongent et se densifient.

La pénibilité de notre métier augmente avec des rythmes de travail effrénés et des charges physiques toujours plus lourdes, sans aucun soutien (en documentaire ou reportage l'aide d'un(e) assistant(e) est exceptionnelle malgré des déplacements avec 40, 50 kg ou plus de matériel).

Toujours plus polyvalent(e)s, nous sommes responsables de l'image, de la lumière, et souvent du son. Nous gérons seul(e) 2 ou 3 caméras, et passons dans la seconde du stabilisateur au drone. Mais nous devons être irréprochables : la moindre erreur peut nous coûter une mise au ban par notre employeur.

D'année en année, nous héritons de projets plus ambitieux en termes de réalisation : notre métier n'en est que plus passionnant ! Mais en parallèle les délais et les budgets de production baissent inexorablement.

Cette situation provoque un ras-le-bol au sein de notre profession.

Après de nombreux échanges entre nous sur notre métier, nos employeurs et le droit du travail, nous avons décidé de perturber la production des documentaires, des reportages magazine et du divertissement en nous désengageant de contrats prévus et en refusant les propositions de tournages. Nous continuerons le temps de la mobilisation pour les 20%, et peut-être par la suite avec les sociétés de production indélicates.

Nous aimons notre métier. Nous l'exercerons avec passion et dévouement aussi longtemps que possible.

Pour le protéger, nous n'hésiterons plus dorénavant à faire respecter nos droits, s'il le faut avec l'aide des syndicats.

De plus, nous resterons vigilant(e)s à la situation de nos compagnons de tournage, les réalisatrices/réalisateurs et opératrices/opérateurs de prise de son, eux aussi très malmené(e)s, ainsi qu'à la situation dans les métiers de la production et de la post-production.

La solution est entre vos mains : négocier avec les diffuseurs des tarifs d'acquisition réalistes, à la hauteur des ambitions de chacun, et suffisants pour respecter le droit du travail.

Cette mobilisation inédite de tout le secteur audiovisuel pèserait dans des négociations entre vous et les diffuseurs : profitez de cette opportunité !

Bien cordialement,